



**Section du  
Bas-Rhin**

Contact :

**03 88 56 55 60**

[fo.drifip67@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgifp.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgifp-sd.fr/067/>

## CTL du 26 avril 2016 - Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

**L'ordre du jour de ce CT porte essentiellement sur les projets de restructurations des services :**

- divers transferts d'activité pour mise en cohérence avec l'intercommunalité,
- fusion du SIE de Strasbourg Sud avec le SIE de Strasbourg Ouest,
- fusion du SIP de Strasbourg Sud avec le SIP de Strasbourg Ouest,
- spécialisation des trésoreries de Drulingen, Marckolsheim, Obernai, Rosheim et Bouxwiller avec transfert du recouvrement dans les SIP,
- suppression de la 5<sup>ème</sup> BDV par transfert de l'activité et des emplois vers les 4 autres BDV,
- réorganisation des divisions de la DRFIP,
- nouvelles modalités d'organisation du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public,
- conditions de mise en place du PELP et du PTGC.

A côté de cela, d'autres modifications organisationnelles sont proposées :

- aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique et téléphonique des structures locales
- accueil sur RDV des usagers du SIE de Molsheim (pour commencer)

Par ailleurs, lors de la réunion informelle du 16/03/2016, vous nous avez révélé le programme des réjouissances à venir concernant les structures et notre organisation :

- suppression(s) de trésorerie(s), suppression(s) de SIE, (de SIP ?)
- fin du rapprochement SIP-CDIF
- spécialisation hospitalière
- création d'un Pôle Enregistrement départemental
- généralisation de l'accueil sur RDV
- vente de timbres et délivrance des quitus uniquement sur certains sites

**Toutes ces mesures n'ont qu'un seul but : réduire le service public offert aux usagers de la DGFIP pour absorber les futures suppressions d'emplois !**

Nous vous rappelons que depuis 2009, 20 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP, et que dans le même temps, la fusion des deux administrations du Trésor et des Impôts a généré de profondes réformes de structures avec un fort impact sur les conditions de travail des personnels.

Les solutions préconisées par le DG, pour justifier et tenter de pallier à ces coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans le développement à marche forcée de la « e-administration » et dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP suivant une même logique destructrice : regroupement, fusions, pôles de compétence, régionalisation, back office (dans le secteur public local notamment)... **Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.**

Les suppressions d'emplois se poursuivent d'années en années et les orientations nationales de la DG se déclinent dans les départements par de véritables catalogues de fusions et de suppressions de services. L'ordre du jour de ce CTL illustre concrètement le mécano que notre DG est en train de mettre en œuvre.

**Pour FO DGFIP, il n'y a là aucune stratégie de développement de notre administration, mais bien au contraire une logique d'abandon des missions de services publics de proximité, avec pour seul**

**objectif de tenter de gérer la pénurie des effectifs dans le cadre des prochaines suppressions d'emplois.**

Et que dire encore de la **retenue à la source** présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous savons bien qu'il n'en sera rien.

Sur sa mise en place, **FO DGFIP** refuse de voir les personnels subir, une nouvelle fois et sans moyens adaptés, une **charge de travail supplémentaire** et donc une **dégradation de leurs conditions de travail**.

**FO DGFIP**, avec sa Confédération, reste farouchement opposée au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et la redistribution de l'impôt sur le revenu.

**FO** considère toujours cette réforme comme **inutile et même dangereuse** pour la qualité du recouvrement, qui, rappelons-le, est aujourd'hui de 98%.

Face au défi à venir, et face à un challenge aussi crucial, dans un délai aussi contraint, il est impératif que la DGFIP se donne les moyens de le relever. Si les ministres considèrent la mise en place du prélèvement à la source comme irrévocable dans un délai aussi contraint, ils doivent décréter les missions de la DGFIP comme prioritaires dans l'action de l'État et en tirer les conséquences, par **l'arrêt des suppressions d'emplois, et ce dès le PLF (Projet de Loi de Finances) 2017 !**

L'époque n'est pourtant pas si lointaine où la DGFIP s'engageait à remplir son rôle de service public au plus près des usagers, en favorisant notamment l'accueil fiscal généraliste sur tous ses sites.

Désormais les usagers sont invités à se retourner vers les services en lignes et les plates-formes téléphoniques ou autres.

**La réduction des horaires d'ouverture entre dans cette stratégie** qui doit emmener l'utilisateur à se « désintoxiquer » du service public de la DGFIP pour diminuer les coûts de fonctionnement et absorber les futures suppressions d'emplois.

**Quand ce sera le cas, les décideurs politiques pourront supprimer la DGFIP et nos emplois...en silence...et dans l'indifférence...**

La vision actuelle de la DG n'a jamais été et ne sera jamais la vision de **Force Ouvrière** car pour notre organisation syndicale, **il n'y a pas de République sans service public**.

Quant aux agents de la DGFIP, après tant d'années de réformes incessantes et de suppressions d'effectifs, ils ont perdu toute lisibilité sur leur avenir et confiance envers leur administration.

**FO** étant un syndicat confédéré défendant avant tout les salariés du public et du privé, nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans rappeler notre opposition à la Loi Travail car ce texte organise la casse des droits collectifs et la casse de l'égalité républicaine.

**Le Code du travail gêne aujourd'hui le patronat, comme le Statut Général dérange le gouvernement.** Une fois que ce gouvernement aura détruit le Code du travail, un autre pourra s'attaquer au Statut général de la Fonction publique.

Pour **FO**, le premier comme le second sont les produits des luttes menées par des générations de salariés et de fonctionnaires pour travailler dans la dignité et percevoir la juste rémunération de leur travail.

**C'est pourquoi FO DGFIP appelle à la grève et à la manifestation ce jeudi 28 avril.**

**Les attaques contre le Statut général on déjà commencé.** Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires de PPCR (protocole Parcours Professionnel Carrière Rémunération), que **FO** a refusé de signer, et qui prévoit, dans son volet RH, de développer la mobilité des fonctionnaires et la perméabilité entre les trois versants de la Fonction publique.

Par ailleurs, dans son volet indiciaire, ce protocole PPCR, après la transformation d'un peu d'indemnitaire en quelques points d'indice, aura surtout pour conséquence un rallongement de la durée de carrière.

Pour exemple, dans la catégorie B, les changements de grade à la suite de concours professionnels ou de tableaux d'avancement se traduiront dans la très grande majorité des cas par une perte d'ancienneté.

Autrement dit, **c'est le ralentissement des carrières qui va financer le saupoudrage des grilles !**



à vos côtés,  
de votre côté

